

ASSOCIÉ, DISTRIBUTION

Franck Veisse

Franck Veisse est un spécialiste du Droit de la Concurrence, de la Distribution et des Contrats. Il travaille également en étroite collaboration avec le département Propriété Intellectuelle du bureau de Paris sur tous les sujets de propriété intellectuelle, de concurrence et de franchise.

📍 Paris, France

+33 (0)1 70 37 81 24

✉️ franck.veisse@fieldfisher.com

📍
EMPLACEMENTS

France



Franck Veisse est un spécialiste du Droit de la Concurrence, de la Distribution et des Contrats. Il travaille également en étroite collaboration avec le département Propriété Intellectuelle du bureau de Paris sur tous les sujets de propriété intellectuelle, de concurrence et de franchise.

Il intervient tant dans le domaine du conseil que du contentieux, avec une expertise toute particulière dans les secteurs de l'automobile, du textile, de la mode et du design, notamment en matière de contrats de distribution (franchise, concession, licence et réseaux de distribution...), de droit de la concurrence (pratiques restrictives, libre circulation des marchandises...), de droit économique (droit de la consommation, promotion des ventes, publicité mensongère, réglementation des soldes, droit de la négociation commerciale, facturologie, revente à perte...), d'exploitation et de gestion des procédures contentieuses en matière de marques, dessins et modèles, savoir-faire et autres droits de propriété intellectuelle, et enfin en matière de droit commercial (baux commerciaux, cession de fonds de commerce...).

Depuis plus de vingt ans, il conseille tout particulièrement des acteurs majeurs du secteur de la mode, notamment s'agissant du développement de leur réseau de distribution et de leur expansion.

Franck a également acquis une pratique complémentaire et rare du monde de la distribution en travaillant au sein de Fédérations Professionnelles (F.N.A.A et F.N.C.R.M) et d'organisations patronales ayant pour mission de défendre les intérêts

des entreprises de la distribution et des services de l'automobile, du cycle (et motocycles) et des carburants en France.

Avant de rejoindre Fieldfisher en 2010, Franck a toujours exercé dans des cabinets d'avocats spécialisés en distribution : dans le cabinet de niche de Sylvie Volnay (1991/1993), puis au sein du cabinet Vovan & Associés (1993/1999) et enfin au sein du cabinet Grand Auzas & Associés en qualité d'associé-fondateur (1999/2010).

Il a été admis au barreau de Paris en 1993 et est titulaire d'un master en droit économique et certification en droit de la distribution (Certificat d'Etudes Spécialisée - CES).

Franck parle français et anglais.